

# Indicateurs de dépenses: La nouvelle arme des Impôts

- **La liste considérablement renforcée par le législateur**
- **L'article 29-9 du CGI permet mieux de cerner les revenus non déclarés**

**P**OUR appréhender les revenus d'un contribuable et s'assurer qu'ils correspondent bien à ce qu'il a déclaré, l'administration fiscale dispose d'un pouvoir d'enquête et d'investigation que lui confère l'article 214 du code général des impôts. Elle peut donc par tout moyen procéder à des vérifications pour évaluer l'assiette le plus exactement possible. Le secret professionnel ne peut lui être opposé par aucune administration, ni établissement public ou privé... Une disposition consacrée par l'article 214 sur le droit de communication et échanges d'informations. La recherche sur internet, dévolue à un service au sein de la Direction générale des impôts, s'inscrit en droite ligne dans ces prérogatives. Le caractère personnel des don-

nées ne peut être opposé puisque ces informations sont accessibles à tout le monde sur internet. L'indicateur de dépenses reste l'un des moyens pour déterminer les revenus d'un contribuable. Il renseigne sur son train

de vie et permet de détecter une éventuelle incohérence avec les revenus déclarés. comptabilité des sociétés. Les inspecteurs déclenchent en parallèle un contrôle des administrateurs et associés. Ainsi, depuis janvier 2019, les dépenses dépassant 120.000 DH par an et ayant un caractère personnel,

train de vie d'une personne peut même susciter la curiosité de l'administration en cas d'absence de dépenses. Le fisc peut donc savoir si les enfants d'un contribuable sont inscrits dans un établissement d'enseignement à l'étranger. Les études dans des universités telles que Stanford, Berkeley, Harvard ou MIT aux États-Unis, par exemple, nécessitent beaucoup de moyens. Outre les frais d'inscription qui atteignent parfois 670.000 DH par an selon la filière et le niveau, le fisc scrute toutes les dépenses liées au séjour, aux frais de soins, de voyage...

«Le fisc peut également savoir qu'une personne a acheté des bijoux de luxe dont la valeur dépasse parfois 500.000 DH grâce au recoupement avec les comptes en banque. Ce qui n'est pas cohérent dans le cas d'un contribuable qui déclare 200.000 DH de revenus», précise un conseiller fiscal.

Le fait de ne pas tenir compte de toutes ces dépenses conséquentes dans le calcul de ses revenus ne devrait pas échapper à la vigilance des impôts. □

## Ces détails qui trahissent

**L**E séjour de l'un des parents auprès de ses enfants scolarisés aux États-Unis constitue également un indicateur de dépenses. L'administration reste attentive à ce que toutes ces dépenses soient précisées dans une déclaration fiscale. Ce qui n'est pas toujours le cas de bon nombre de personnes qui recourent au système de la compensation ou de banque parallèle. Une procédure qui ne laisse pas de trace, mais qui ne peut plus tromper les fins «limiers» des Impôts. Le défaut de transfert de fonds peut cacher une volonté de dissimulation des dépenses aux yeux de l'administration fiscale. □

de vie et permet de détecter une éventuelle incohérence avec les revenus déclarés.

La loi de finances 2019 a été marquée, entre autres, par l'allongement de la liste prévue à l'article 29-9 du code général des impôts relative à «l'évaluation des dépenses des contribuables lors de l'examen de l'ensemble de la situation fiscale». Elle est souvent activée dans les vérifications de la

pour le compte du contribuable ou des personnes à sa charge, sont prises en considération pour évaluer ses revenus. Les contrôles fiscaux initiés avant cette date ne sont pas concernés. La formule «frais à caractère personnel» est une notion très vaste. Elle permet donc à l'administration d'examiner toutes sortes de dépenses pouvant lui donner une idée claire des revenus d'un contribuable. Le

Hassan ELARIF



# Attention, le fisc vous piste... sur internet

►►►  
 • Un bureau de recherche sur le Net installé au sein de la DGI

• Les données collectées permettront de recouper les déclarations de revenus

LE fisc vous a encore plus à l'œil! Il y a quelques jours, la Direction générale des impôts a nommé un chef du bureau de recherche sur internet, relevant du Service des recoupements et des enquêtes fiscales. C'est un nouvel outil de traque de l'évasion et la fraude fiscales. Méfiez-vous donc des photos et documents que vous publiez sur les réseaux sociaux.

«Auparavant, nous utilisions des procédés classiques pour effectuer nos recherches ou procéder à des recoupements au sujet de certains contribuables. En se cantonnant au support papier, nous passions à côté d'une mine d'or d'informations à notre portée, qui est internet», explique un cadre aux Impôts.

Avant d'officialiser la nomination d'une responsable au poste de recherche sur internet, la DGI a procédé à des échanges d'expérience avec ses homologues espagnoles, très en avance dans ce domaine, la France, les Pays-Bas. «Il s'agit en fait de mise en conformité avec les pratiques en vigueur à l'échelle internationale. Ce dispositif est le début d'un chamboulement. L'objectif est de tracer les contribuables, surtout ceux qui ne sont pas dans le radar du fisc», précise Adil Charradi, expert-comptable associé au cabinet Auditia Morison Ksi.

La responsable du bureau de recherche fiscale sur internet s'activera donc à identifier, par exemple, les personnes qui passent des annonces sur des sites spécialisés pour louer des villas, dont le loyer peut parfois dépasser 50.000 DH par mois. Dans beaucoup de cas, les contrats de bail sont signés au nez et à la barbe de l'administration fis-



Le service recherche sur internet ciblera deux types d'information concernant les contribuables: l'information officielle permettant de se renseigner sur l'actionnariat des sociétés et celle véhiculée par les réseaux sociaux

cale et des autorités locales. Or, il s'agit de gros revenus devant être soumis à l'impôt.

Le bureau traquera également les locations saisonnières via les plateformes Airbnb, Booking.com, qui ne sont pour la plupart du temps jamais déclarées des impôts. Ce type de location est une pratique courante chez les personnes qui achètent à crédit des biens immobiliers, une résidence secondaire par exemple, et qui procèdent à leur location pour s'assurer un financement d'appoint. Là encore il s'agit d'un revenu qui doit être normalement taxé et que le fisc n'avait pas les moyens de tracer.

Sont également dans le viseur les experts et autres enseignants-chercheurs qui animent des conférences scientifiques à l'étranger contre rémunération. Les personnes telles que les

chirurgiens, les avocats, les experts-comptables... sont aussi sous surveillance. Certains génèrent d'importants revenus supplémentaires sans les déclarer. Au terme d'une recherche sur internet, le fisc pourra même tomber sur l'exposé ou le rapport présenté par un intervenant marocain lors d'un

photos d'un voyage dans une destination lointaine suscitera l'intérêt du fisc. Celui-ci sera très attentif aux détails des photos, notamment les effets vestimentaires, les montres de luxe, le véhicule utilisé pendant le voyage, la durée du séjour, le nombre de personnes accompagnant le contribuable en question...

## La lutte contre la fraude fiscale se corse

LES informations collectées sur internet seront ensuite stockées dans un système de data mining pour être analysées via l'intelligence artificielle. Après confirmation, elles seront utilisées lors d'un contrôle fiscal.

D'aucuns pourraient crier à l'atteinte aux données personnelles. Selon un fiscaliste, ce n'est pas le cas. Il s'agit d'informations disponibles sur internet et auxquelles tout le monde peut accéder. De toute façon, depuis janvier 2016, l'administration fiscale bénéficie du droit de communication. Ainsi, le code général des impôts (CGI) prévoit une astreinte journalière de 50.000 DH à l'encontre de toute personne refusant de livrer aux services des impôts les informations demandées dans le délai et les conditions prévues à l'article 214-I du CGI. Les informations concernées sont celles permettant de déterminer l'assiette fiscale et de contrôler les impôts, droits et taxes dus par des tiers. A rappeler que depuis 2014, l'administration fiscale est directement connectée aux réseaux d'information de l'Office des changes, la Trésorerie générale du Royaume... □

congrès à l'étranger. Un CV posté sur les réseaux sociaux peut renseigner le fisc sur les activités parallèles et rémunérées d'un contribuable qui oublie de déclarer tous ses revenus.

Les équipes de l'administration fiscale pourront également scanner le train de vie de certains fraudeurs. Ainsi, le fait de poster sur les réseaux sociaux des

Les femmes qui raffolent des bijoux de luxe et qui les exhibent dans une photo risquent de se faire plus facilement épingle. En fait, tous les signes extérieurs de richesse seront passés au scan pour déterminer le niveau de la fraude fiscale. □

Hassan EL ARIF